



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 985-7 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de permettre et d'interdire le virage à droite à un feu de circulation rouge à certaines intersections et afin de modifier l'utilisation des bornes de recharge au stationnement incitatif Jules-Phaneuf

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 8 septembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 9 septembre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 9 septembre 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 9 septembre 2025

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA